

les écoles de second degré en Canada ne soient appelées à remplacer ce qui est appelé en France "écoles de premier degré." Voyons plutôt :

*Nouveau plan d'organisation de l'enseignement agricole en Canada  
publié en 1858.*

1° Les principes de culture dans leurs applications spéciales à la production et à l'emploi des produits.

2° Les mathématiques appliquées à l'arpentage, à la mécanique et à l'hydraulique la compatibilité agricole.

3° La physique et la chimie appliquées à l'analyse des terres, des eaux, des engrais.

4° La minéralogie et la géologie appliquées aux exploitations des diverses substances fossiles, aux sondages, aux eaux souterraines.

5° L'horticulture, l'art forestier, la connaissance des insectes utiles ou nuisibles.

6° L'architecture rurale dans ses applications à la construction des bâtiments, des chemins, à la conduite et à la conservation des eaux, aux devis et dessins des plans, à la fabrication des différentes espèces de mortiers.

7° La législation relativement aux propriétés rurales, chemins, clôtures, cours d'eau, etc.

8° Les principes d'hygiène vétérinaire.

*Prospectus de l'Ecole d'Agriculture de  
second degré de Ste.-Anne.*

ENSEIGNEMENT.

1° Principes généraux de culture (probablement avec leurs applications spéciales).

2° Calcul, éléments de géométrie, surfaces, cubage des solides, notions d'arpentage et de nivellement, comptabilité agricole.

3° Principes généraux de chimie et de physique agricoles, analyses des terres, etc.

4° Cette partie de l'enseignement a été supprimée en raison de son inutilité et il faut en féliciter l'école d'agriculture de Ste.-Anne.

5° Principes généraux d'horticulture, la culture des arbres fruitiers, entomologie agricole, insectes nuisibles et utiles.

6° Constructions rurales, bâtiments de fermes, routes, ponts et clôtures, en un mot tout ce que comprennent les constructions rurales.

7° Notions de droit rural, (probablement relatives aux propriétés rurales, chemins, clôtures, cours d'eau).

8° Principes généraux d'art vétérinaire, extérieur, hygiène, élevage et engraissement des animaux domestiques.

RÉSUMÉ DES MATIÈRES ENSEIGNÉES.—1° Agriculture proprement dite.

2° Economie Rurale, législation, comptabilité,

2° Art Vétérinaire.

3° Physique, Chimie, géologie agricoles.

4° Génie Rural.

5° Botanique, horticulture, art forestier.

6° Pratique agricole.

Ainsi nous voyons que dans ces deux programmes d'enseignement complet est traité de toutes les matières formant les cours des écoles spéciales d'Agriculture de France, comme Grignon et autres, avec cette différence toutefois que Grignon possède six professeurs, tandis que Ste.-Anne n'en a que trois.

La hardiesse des directeurs de l'Ecole d'Agriculture de Ste.-Anne est certainement digne des plus grands éloges, et mérite un succès. Nous avons dit hardiesse, nous aurions dû dire témérité, car quelques connaissances que nous supposions au personnel de l'enseignement, il est bien près de l'impossible à trois per-